

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5138

présenté par

M. Garot, M. Potier, Mme Jourdan, Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et  
apparentés

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« , en cohérence avec la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés permet de mettre en cohérence les politiques publiques liées à la souveraineté alimentaire avec le principal document stratégique inscrit dans la loi sur les enjeux alimentaires : la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat (SNANC).

Destinée à remplacer le Programme National de l'alimentation et de la Nutrition (PNAN) lors de son inscription dans la loi « Climat et résilience » en 2021, la SNANC, censée « déterminer les orientations de la politique de l'alimentation durable » n'a toujours pas été présentée par le Gouvernement.

Le présent amendement vise à la fois à alerter le Gouvernement sur l'urgence de concevoir une SNANC ambitieuse, et à mettre en cohérence dans le projet de loi examiné les objectifs des politiques publiques en matière d'agriculture, d'une part, et en matière d'alimentation, d'autre part.